

Pourriez-vous nous présenter le rôle du CIS auprès des médecins ?

Isabelle : Nous travaillons en équipe et sommes issus de profils variés. De mon côté, j'ai un profil commercial, et Céline est une ancienne déléguée de l'assurance maladie (DAM). La région Pays-de-la-Loire comprend 17 CIS répartis dans chaque département et travaillant en coordination.

Céline : Le rôle du CIS est de faciliter les échanges dématérialisés des professionnels de santé avec notre organisme (la télétransmission et les téléservices amelipro) et de les conseiller sur la messagerie sécurisée de santé et le dossier médical partagé. Il accompagne les professionnels de santé libéraux qui le souhaitent, dont les médecins.

Isabelle : Au quotidien, nous exerçons des activités très diverses. Nous accompagnons les professionnels lors de leur installation à l'usage d'amelipro et des téléservices liés à l'Assurance Maladie (AAT, DCMT, PSE, CM AT/MP, etc.), mais aussi des messageries sécurisées de santé MSSanté et du DMP. Nous assistons de manière personnalisée les professionnels qui démarrent la télétransmission. Nous sommes également en relation avec les éditeurs de logiciels pour faire le lien si nécessaire. Enfin, nous conseillons les médecins concernant les différents indicateurs de la ROSP liés au volet 1 du forfait structure.

Céline : Cet accompagnement technique est possible par téléphone, en télémaintenance ou au cabinet selon sa complexité.